

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 9: 25 SZSV = USPC

Artikel: L'Alerte aérienne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Alerte aérienne

Die Sektionen der Westschweiz besaßen von Anfang an ein eigenes Organ, das viermal jährlich erschien. Der Redaktion stand mit Ernest Naef ein bekannter Journalist der Westschweiz vor. Die Zeitung ging dann ab 1968 im «Zivilschutz» auf, der ab diesem Jahr monatlich erschien, französische und italienische wie auch rätoromanische Texte enthielt.



L'ALERTE AÉRIENNE

Organe officiel de la Suisse romande de l'Union suisse pour la protection des civils

Rédaction: ERNEST NAEF, journaliste - Case Ville 1906 - Lausanne

Direction: Centre romand USPC, rue du Midi 20, Lausanne - ☎ 22.32.20 - Chèques postaux II.49.12

Impression: Imprimerie Vaudoise, Lausanne

LAUSANNE J. A.



Septembre 1961 27^e année
Paraît 4 fois par année N° 2

Le numéro 40 cl. — Cotisation annuelle et abonnement: Fr. 3.50. — Membres collectifs: Communes Fr. 10.— (2 abonnements compris). Etablissements Fr. 20.— (3 abonnements compris). — Les dons sont utilisés conformément aux buts de l'U.S.P.C.

AU SERVICE DE LA PROTECTION CIVILE



Ernest Naef, directeur de l'USPC.

Le rôle de l'USPC est de servir la protection civile. Elle agit à cet effet par l'intermédiaire de ses sections locales, qui sont des organismes de base. Ces sections ont pour tâche de former, d'informer et de protéger les citoyens. Elles travaillent en étroite collaboration avec les autorités locales et nationales. L'USPC est une organisation non gouvernementale, indépendante et apolitique. Elle est reconnue par le gouvernement suisse et les cantons. Elle a pour but de promouvoir la protection civile dans toute la Suisse romande. Elle organise des cours, des exercices et des campagnes de sensibilisation. Elle publie également la revue «L'Alerte aérienne».

Cours de secours d'urgence pour la protection civile

Ces cours sont destinés à former des secouristes bénévoles. Ils couvrent les domaines de la première assistance, de la lutte contre l'incendie, de la gestion des évacuations et de la protection des personnes. Les participants reçoivent une formation théorique et pratique. À l'issue du cours, ils obtiennent un diplôme de secouriste. Ces cours sont organisés par les sections locales de l'USPC.

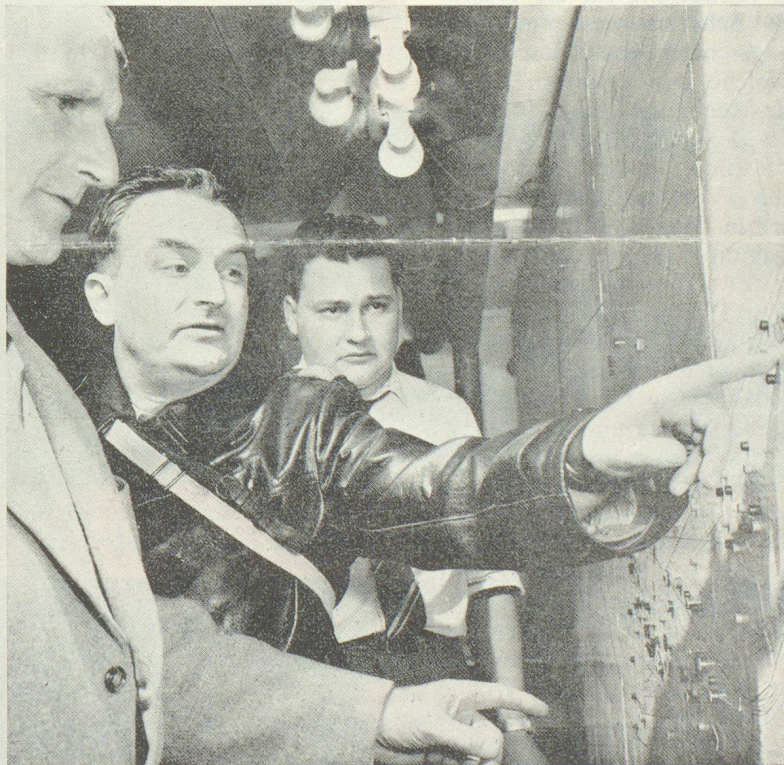


Photo: H. Steiner, Berne.

Au poste de commandement d'un organisme local de protection civile. Discussion de la situation lors d'un exercice.

CONSTRUCTIONS CONTINGIBLES

Les combles de l'immeuble A sont en flammes



Incendie de toiture



UNION VAUDOISE POUR LA PROTECTION DES CIVILS

CONVOCAZIONE DELL'ASSEMBLEA ANNUALE

Il 22 settembre 1961, alle 18.00, presso la sede della Sezione di Lugano, si terrà l'Assemblea annuale dell'Unione Vaudoise per la Protezione dei Civili. L'ordine del giorno è: 1. Rapporto sul lavoro svolto durante l'anno. 2. Bilancio. 3. Elezione del Consiglio d'amministrazione. 4. Altre deliberazioni. La partecipazione è obbligatoria per tutti i soci. Per informazioni, scrivere alla Sezione di Lugano.